

# **Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France**

**INFORMATIONS AU**

**TITRE DU PILIER 3**

**Au 30 juin 2023**

# Sommaire

---

<b>1. INDICATEURS CLES (EU KM1)</b>	<b>3</b>
<b>2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)</b>	<b>5</b>
2.1 Tableau 1 - Informations qualitatives sur le risque environnemental	5
2.2 Tableau 2 - Informations qualitatives sur le risque social	18
2.3 Tableau 3 - Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance	30
2.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique	32
2.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)	39
2.6 Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 (Modèle 10)	41

# 1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

## INDICATEURS CLÉS PHASES AU NIVEAU DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DE CENTRE FRANCE (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composantes et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ils incluent également le résultat conservé pour les comptes annuels.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 812 218	2 857 144	2 823 348
2	Fonds propres de catégorie 1	2 812 218	2 857 144	2 823 348
3	Fonds propres totaux	2 841 376	2 884 779	2 850 403
<b>Montants d'exposition pondérés</b>				
4	Montant total d'exposition au risqué	9 393 111	9 242 519	8 668 675
<b>Ratios de solvabilité (en % des RWA)</b>				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	29,94%	30,91%	32,57%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	29,94%	30,91%	32,57%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	30,25%	31,21%	32,88%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>				
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-	-	-
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	-	-	-
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%
<b>Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>				
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,50%	0,03%	0,04%

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,00%	2,53%	2,54%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,00%	10,53%	10,54%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	22,25%	23,21%	24,88%
<b>Ratio de levier</b>				
13	Mesure de l'exposition totale	25 533 135	25 026 528	24 416 468
14	Ratio de levier (%)	11,01%	11,42%	11,56%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>				
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%
14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-	-	-
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%
<b>Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>				
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité</b>				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	2 779 159	3 212 720	3 233 566
16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 164 832	2 058 650	1 919 926
16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	267 723	247 671	242 502
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 897 109	1 810 980	1 677 425
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	146,76%	178,34%	193,80%
<b>Ratio de financement stable net</b>				
18	Financement stable disponible total	22 414 698	22 263 514	20 050 745
19	Financement stable requis total	21 552 782	20 968 883	18 165 456
20	Ratio NSFR (%)	104,00%	106,17%	110,38%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

Au 30 juin 2023, les ratios de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

## 2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

---

### Préambule

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France rayonne et accompagne les projets de ses clients sur son territoire, à savoir les départements dans lesquels elle est présente : Allier, Cantal, Corrèze, Creuse et Puy de Dôme. Sa stratégie RSE est cohérente avec le projet sociétal du groupe Crédit Agricole.

Le projet sociétal du groupe Crédit Agricole S.A se décline autour d'un plan programme de 10 engagements pour :

#### - Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone :

# 1 Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sur notre empreinte propre et sur nos portefeuilles d'investissement et de financement

# 2 Conseiller et accompagner 100 % de nos clients dans leur transition énergétique

# 3 Intégrer des critères de performance extra-financière dans l'analyse de 100 % de nos financements aux entreprises et agriculteurs

#### - Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale :

# 4 Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client, pour favoriser l'inclusion sociale et numérique et s'adapter aux évolutions économiques et sociétales

# 5 Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

# 6 Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

# 7 Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

#### - Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires :

# 8 Accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

# 9 Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

# 10 Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

Ce plan programme s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

### 2.1 Tableau 1 - Informations qualitatives sur le risque environnemental

#### 2.1.1 Stratégie et processus économiques

***A. Stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques environnementaux, en tenant compte de leur incidence sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement.***

Pour s'adapter et contenir les effets du changement climatique, l'ensemble de notre modèle de croissance et de progrès doit être questionné en profondeur. Dans ce contexte de mutations, la stratégie du Crédit Agricole

se met au service d'une transition climatique juste. En effet, la réalisation des objectifs climatiques ne saurait se séparer d'un engagement sans cesse renouvelé en faveur de la cohésion sociale, en veillant aux acteurs économiques les plus vulnérables, personnes à faibles revenus, petites entreprises qui se trouveraient fragilisées par des donneurs d'ordre trop exigeants.

Pour structurer cette vision, Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont formulé leurs ambitions à travers le Projet Sociétal ci-dessus, cadre global des actions menées en matière de RSE, et présenté leurs objectifs dans le Plan Moyen Terme « Ambitions 2025 ».

Sur le plan climatique, le consensus international sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pousse la société à accélérer l'avènement des énergies bas-carbone. Il s'agit, dès à présent, de remplacer nos modes de production et non pas simplement d'ajouter des énergies renouvelables au mix énergétique d'aujourd'hui.

### **La stratégie environnementale du Groupe concrétise cette volonté à travers six axes principaux :**

1. Accélérer l'avènement des énergies renouvelables
  - a. Via les financements
  - b. Via les investissements
  - c. Via l'épargne de nos clients
2. Rendre la transition climatique accessible à tous, et entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles
  - a. Des solutions en faveur de l'innovation et de l'accès à l'énergie verte
  - b. Des solutions en faveur de la mobilité bas carbone
  - c. Des solutions en faveur du logement et des bâtiments
  - d. Entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles et à venir
3. Se désengager progressivement des énergies fossiles
4. Net Zero Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels
5. Agir en faveur de la biodiversité et de la conservation du capital naturel
6. Se fixer des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale liée à notre propre fonctionnement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France agit en cohérence avec la stratégie du groupe.

Établie et partagée au sein des instances dirigeantes, la politique RSE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France a été formalisée en 2018.

La démarche RSE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France consiste à prendre en compte les impacts sociaux, sociétaux, économiques et environnementaux de son activité et se traduit par l'engagement professionnel de l'ensemble de ses équipes à œuvrer pour les femmes, les hommes et les territoires de ses 5 départements.

Pour définir le périmètre de sa responsabilité sociétale, identifier les domaines d'actions pertinents et fixer ses priorités, il convient que l'entreprise traite les questions centrales de la RSE : la gouvernance de la structure, les conditions et relations de travail, la responsabilité environnementale, la loyauté des pratiques et le respect des droits fondamentaux, les questions relatives au consommateur et à sa protection, les communautés et le développement local.

### **Présentation générale de la stratégie climat**

**La stratégie climat de Crédit Agricole S.A., précisée en décembre 2022, repose ainsi sur l'équation suivante :** accélérer l'avènement des énergies renouvelables, équiper toute la société pour l'accompagner dans ses transitions et se désengager progressivement des énergies fossiles. De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat

(volet “matérialité environnementale” telle que définie par la NFRD – Non-Financial Reporting Directive) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

Afin d'identifier les principaux risques extra-financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes, la méthodologie mise en place par le Crédit Agricole s'est appuyée sur une démarche progressive et structurée :

Étape 1 : Formalisation des domaines extra-financiers définis par la Raison d'Être du Groupe

Le Groupe Crédit Agricole a formalisé en 2019 sa Raison d'Être à partir de laquelle le Projet de Groupe a été élaboré autour de trois piliers qui déterminent un modèle relationnel unique :

□ l'excellence relationnelle : pour devenir la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des institutionnels ;

□ la responsabilité en proximité : pour accompagner la digitalisation des métiers en offrant aux clients une compétence humaine, responsable et accessible ;

□ l'engagement sociétal : pour amplifier l'engagement mutualiste du Groupe en nourrissant sa position de leader européen en investissement responsable.

A ces trois domaines se sont ajoutés les dix engagements du Projet Sociétal présentés en décembre 2021, la dimension sociétale du plan moyen terme « Ambitions 2025 » de Crédit Agricole SA, et la précision de la stratégie climat de Crédit Agricole SA en décembre 2022.

Étape 2 : Démarche complémentaire pour définir un périmètre exhaustif des risques extra-financiers

Les domaines d'actions définis dans l'ISO 26000 et les sujets listés au II de l'article R. 225-105 ont ainsi été croisés avec les trois piliers du Projet Groupe et les dix engagements du Projet Sociétal, ce qui a permis d'identifier une vingtaine de risques extra-financiers.

Étape 3 : Identification des risques extra-financiers pouvant affecter les activités

Cette étape a permis de retenir vingt-et-un risques significatifs à court, moyen ou long terme pour le Crédit Agricole S.A. Les risques identifiés ont ainsi été évalués selon deux critères : leur sévérité potentielle et leur probabilité d'occurrence. Une dimension de temporalité a également été utilisée pour certains facteurs de risques, dont l'importance aujourd'hui est moindre, mais qui pourraient devenir plus significatifs à l'avenir. L'évaluation a été effectuée à partir de “critères bruts” qui n'intégraient pas les mécanismes d'atténuation des risques au sein du Groupe.

Étape 4 : Intégration des attentes des parties prenantes au sein de cette analyse du groupe (attentes identiques en 2021 qui seront à mettre à jour en 2023)

Étape 5 : Matrice de matérialité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France

Les résultats de la consultation des parties prenantes faite par le groupe Crédit Agricole S.A. nous ont permis d'ajouter, à l'analyse décrite dans les étapes précédentes, les attentes des parties prenantes. Suite à cette analyse, chacune des thématiques extra-financières a été évaluée sur une échelle d'intensité de six gradations et représentée dans une matrice de matérialité.

Les thématiques extra-financières identifiées au terme de l'étape 3 ont été analysées selon le principe de double matérialité :

- d'une part, la matérialité sociétale,
- d'autre part, la matérialité financière.

**La mise en œuvre de la stratégie climat :**

- **En 2022, la stratégie climat a connu une forte accélération à la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.** Un engagement qui, à

travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances « Net Zero » du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole S.A. et ses filiales. En 2022, Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont ainsi annoncé des trajectoires de décarbonation pour cinq secteurs clés de l'économie (i.e. pétrole et gaz, automobile, production d'électricité, immobilier commercial, ciment).

- **En parallèle, des politiques sectorielles explicitent les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans les politiques de financement et d'investissement.** Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents, et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité (cf. infra). Le but des politiques sectorielles est ainsi de préciser les principes et règles d'intervention extra-financiers concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés.

**La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France s'intègre dans cette trajectoire Net Zéro.** Elle priorisera dans un premier temps son action de décarbonation de son portefeuille sur les secteurs les plus émissifs de son activité (i.e. immobilier résidentiel et commercial, automobile, agriculture et énergie).

Le groupe Crédit Agricole a axé sa stratégie climat à travers :

### **1. Accélérer l'avènement des énergies renouvelables**

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

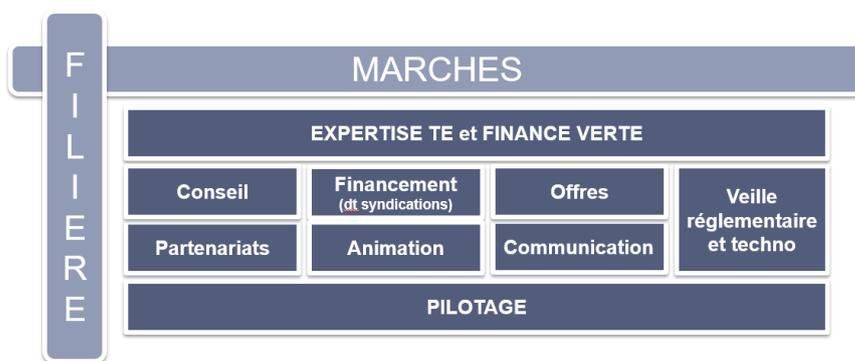
- Accélérer l'avènement des énergies renouvelables à travers des solutions de financements
- Accélérer l'avènement des énergies renouvelables à travers les investissements
- Accélérer l'avènement des énergies renouvelables à travers l'épargne

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France s'inscrit dans cette démarche.

### **2. Rendre la transition climatique accessible à tous, et entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France, en s'adressant à tous ses segments de clientèle, depuis les particuliers et les ménages jusqu'aux grandes entreprises ainsi qu'aux professionnels indépendants, aux PME, aux agriculteurs, aux associations et aux collectivités, est impliquée dans tous les aspects de leur transition énergétique.

- Des solutions en faveur de l'innovation et de l'accès à l'énergie verte. Historiquement présent sur les énergies renouvelables depuis plus de 10 ans, le Crédit Agricole de Centre France a décidé en juin 2019 de créer une filière dédiée à la transition énergétique.



Par ailleurs, sur le Marché Entreprises, la démarche ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance) auprès des dirigeants d'entreprises a été lancée en 2021.

- b) Des solutions en faveur du logement et des bâtiments : La Caisse Régionale agit directement auprès de ses clients avec le lancement en 2023 du site J'écorénove mon logement, et la signature de partenariats avec France Rénov pour accompagner les projets des clients particuliers. Cette plateforme permet d'obtenir des recommandations adaptées aux besoins des particuliers (confort, économies, réglementation.) sur les travaux, les aides et des estimations de financement.
- c) Des solutions en faveur de la mobilité bas carbone : La Caisse Régionale propose à ses clients des offres pour accéder plus facilement à des véhicules moins émissifs comme :
- le PAC Auto Vert
  - la location avec option d'achat permet aussi d'accéder plus facilement à un véhicule électrique, hybride ...

La mobilité hydrogène est aussi couverte dans le cadre du projet Zéro Emission Valley pour la promotion de la mobilité à l'hydrogène, l'installation de bornes de recharges via une joint-venture qui bénéficie de la dynamique public-privé à travers l'apport conjoint de ses co-fondateurs : 5 Caisses régionales, dont le Crédit Agricole Centre France, Michelin, Engie, la Banque des territoires et la Région Auvergnnes-Rhône Alpes.

- d) Entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles et à venir :
- Le Crédit Agricole de Centre France accompagne toutes les agricultures et tous les agriculteurs dans leurs projets de développement ou de transformation, les finance pour maintenir une agriculture performante, durable et bas carbone et enfin les assure pour conserver des exploitations pérennes.
  - Dans ce cadre, les ambitions du Crédit Agricole de Centre France sont triples :
    - Conseiller ses clients et les accompagner dans leur projet.
    - Financer l'accompagnement de leurs transitions.
    - Travailler en étroite collaboration avec les acteurs de son territoire.

### 3. Se désengager progressivement des énergies fossiles

- Depuis plusieurs années, Crédit Agricole S.A. et ses filiales n'ont cessé de s'engager en faveur d'un retrait progressif des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique à horizon 2030 (dans les pays de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde).
- En 2022, Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements, notamment des précisions des cibles d'objectifs intermédiaires et de plans d'action de cinq secteurs (pétrole et gaz, électricité, automobile, immobilier commercial et ciment) pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

#### 4. Net Zéro Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels

- Des engagements Net Zéro sur le financement qui s'inscrivent dans une démarche plus large : les cibles de réduction d'émissions carbone ont ainsi été définies au niveau de chaque secteur. Basé sur une analyse de matérialité, dix secteurs ont ainsi été définis, couvrant 80% des émissions financées du Groupe et 60% des encours : ces secteurs seront les premiers à être analysés pour déterminer une trajectoire en 2022 et 2023 à horizon 2030. Dans les années à venir, l'ensemble du portefeuille sera soumis à une trajectoire net zéro. Ces 10 premiers secteurs sont : Energies fossiles, Automobile, Electricité, Immobilier (commercial et résidentiel), Transport maritime, Aviation, Acier, Ciment et Agriculture. Ces 10 secteurs représentent 75% des émissions de GES au niveau mondial.

La Caisse Régionale s'intègre dans cette démarche et prévoit, à partir de 2023, de préciser ses cibles sur les 5 secteurs prioritaires les plus émissifs de son activité : l'immobilier résidentiel, l'immobilier commercial, l'automobile, l'énergie et l'agriculture.

#### 5. Agir en faveur de la biodiversité et de la conservation du capital naturel

- Evaluation de l'impact de la perte de nature et biodiversité sur les activités de Crédit Agricole S.A. et ses filiales :
  - Comme pour le changement climatique, les acteurs économiques peuvent être affectés par la perte de biodiversité et la dégradation de la nature, tels que la baisse des rendements agricoles et l'érosion des côtes. Ces événements peuvent aussi avoir des impacts négatifs sur la biodiversité en elle-même, tel que la déforestation et la fragmentation des écosystèmes. Un défi significatif pour les institutions financières est de mesurer les impacts (négatifs ou positifs) et dépendances de ses clients aux services écosystémiques au niveau de leurs portefeuilles de financements et d'investissements.
  - En effet, il n'existe pas de métrique unique comme c'est le cas pour le climat avec les émissions de CO<sub>2</sub>e pour mesurer les impacts et dépendances sur la nature. Néanmoins, le Crédit Agricole a commencé à explorer et évaluer des outils capables d'agrèger plusieurs indicateurs liés à la biodiversité, tels que ceux qui intègrent les cinq pressions contribuant à sa perte de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). En 2022, plusieurs outils ont été testés à titre expérimental.
- Intégration de mesures de préservation de la biodiversité dans les politiques de financement et d'investissement : au niveau des portefeuilles de financement et d'investissement, le Crédit Agricole a engagé différentes actions engagées en vue de gérer les risques liés à la biodiversité et de minimiser les impacts négatifs liés à ses activités : la protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeur d'Amundi. En raison du manque de données concrètes sur la biodiversité, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité.
  - Au-delà de son empreinte indirecte liée à ses activités de financement et d'investissement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France agit sur son empreinte directe en faveur de la préservation de la biodiversité. Elle soutient des projets en faveur de la biodiversité et la protection des ressources naturelles, avec par exemple l'implantation de 40 ruches sur ses 5 départements.
  - La Caisse Régionale investit depuis plusieurs années dans des massifs forestiers sur son territoire avec 1058 hectares de forêt à fin 2022.
  - Par ailleurs, le Crédit Agricole de Centre France participe au fonds de dotation « Plantons pour l'avenir » ayant pour objet de soutenir et de conduire, directement ou indirectement, toute mission d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel (protection de l'air, de l'eau, des sols, de la faune et de la flore...), intervenant plus particulièrement par le reboisement dans le cadre d'une gestion durable.

- La Caisse Régionale recycle ses cartes bancaires depuis plusieurs années. En 2022 ce sont 123 000 cartes bancaires recyclées.

## 6. Se fixer des objectifs de réduction de l’empreinte environnementale liée à notre propre fonctionnement

Suite à l’adhésion à la Net Zero Banking Alliance en juillet 2021 et conformément aux annonces du Projet Sociétal de contribuer à la neutralité carbone d’ici 2050, Crédit Agricole S.A. et ses filiales poursuivent leurs efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à leur propre fonctionnement.

### ■ Des objectifs de réduction ambitieux :

- En accord avec les données scientifiques les plus récentes, Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont déposé leurs trajectoires de diminution auprès de la Science-Based Target initiative (SBTi) en octobre 2022. Ces objectifs de diminution s’établissent comme suit :
  - -50% d’émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d’énergie des bâtiments et de la flotte de véhicules (scopes 1 et 2) entre 2019 et 2030 (cible en absolu) ;
  - -50% d’émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels (scope 3 catégorie 6) entre 2019 et 2030 (cible en absolu).
- Le Groupe Crédit Agricole poursuit son engagement en faveur d’une électricité moins carbonée pour atteindre 100% d’électricité renouvelable d’ici 2030.
- Un renforcement des actions pour réduire l’impact environnemental de Crédit Agricole S.A. et ses filiales : sobriété énergétiques, sobriété des bâtiments, exploitation des datacenters, déplacements professionnels, préservation des ressources naturelles.

- Contribution volontaire à la neutralité carbone : en période de transition vers l’objectif Net Zero et parallèlement à ses actions de diminution de ses émissions, le Crédit Agricole contribue à la neutralité carbone mondiale par le biais de la compensation d’une partie de ses émissions résiduelles, en finançant des projets environnementaux qui favorisent la réduction ou la séquestration de gaz à effet de serre (GES) dans l’atmosphère.

La Caisse Régionale s’inscrit dans l’objectif national de contribution à la Neutralité Carbone d’ici 2050.

Elle sensibilise et forme ses collaborateurs, suit les émissions et met en place des premières solutions pour atténuer les déplacements professionnels (exemples : forfait mobilité durable, mise à disposition de 30 vélos électriques pour les collaborateurs).

***B. Objectifs, cibles et limites pour l’évaluation et la gestion du risque environnemental à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives relatives à la définition de la stratégie et des processus économiques.***

### **Objectifs, cibles et limites pour l’évaluation et la gestion du risque environnemental**

- **L’identification des principaux risques environnementaux du Groupe Crédit Agricole** au regard de ses activités, de son modèle d’affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes est opérée via une méthodologie en plusieurs étapes : formalisation des domaines extra-financiers définis par la Raison d’Être du Groupe (étape 1), une démarche normative pour définir un périmètre exhaustif des risques extra-financiers (étape 2), la sélection des principaux risques extra-financiers pouvant affecter les activités du Groupe (étape 3), ainsi que l’intégration des attentes des parties prenantes (étape 4).
- En ce qui concerne la **sélection des principaux risques**, elle a permis de sélectionner des risques significatifs à court, moyen ou long terme pour le Groupe et plus spécifiquement pour Crédit Agricole SA. Les risques identifiés sont évalués selon deux critères : leur **sévérité potentielle** et leur **probabilité**

**d'occurrence.** Une dimension de temporalité a également été utilisée pour certains facteurs de risques, dont l'importance aujourd'hui est moindre, mais qui pourraient devenir plus significatifs à l'avenir. L'évaluation a été effectuée à partir de "critères bruts" qui n'intègrent pas les mécanismes d'atténuation des risques au sein du Groupe.

- **Les thématiques extra-financier identifiées, notamment celles environnementales sont analysées selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale présente l'impact des activités de Crédit Agricole S.A. sur son écosystème, d'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers de Crédit Agricole S.A.** Ces travaux ont été menés dans le cadre d'un processus participatif réunissant les Directions RSE, Risques, Conformité, Achats, et RH de Crédit Agricole SA. Ils sont aussi utilisés pour évaluer les risques significatifs directement liés à nos activités, dans le cadre de la mise à jour de notre plan de vigilance.

### Evaluation des performances

Dans sa Déclaration de performance extra-financière la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France établit un tableau d'indicateurs de performance extra-financière. Ces indicateurs peuvent évoluer dans le temps.

**Pour chaque politique environnementale, il y a un ou plusieurs indicateurs de performance, une unité de mesure de performance annuelle adaptée à chaque indicateur, et une précision sur le périmètre considéré pour établir cette mesure.**

**A fin 2022, quelques indicateurs de performance environnementale retenus au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France (à retrouver dans la DPEF Centre France de 2023) :**

Enjeux	Indicateurs clés de performance	2020	2021	2022
Développer des produits et offres responsables et accompagner les transitions	Montant des encours d'Investissements Responsables	54,5 M€	110 M€	85 M€
	Part des financements de la transition énergétique et efficacité énergétique	2,24 %	2,65 %	3,15 %
Mettre en œuvre une responsabilité environnementale	Production d'énergie verte	74 441 kWh	83 842 kWh	157 558 kWh

### ***C. Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxinomie de l'UE.***

**L'ambition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause, et confiance.**

- A cet égard, en octobre dernier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France a lancé le Livret Engagé Sociétaire, un livret d'épargne disponible et sans risque à capital garanti permettant au client

d'investir dans des projets durables et d'être informés des projets soutenus par les Livrets Engagé Sociétaire.

- Au-delà de la stricte application des réglementations sur l'épargne financière, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente, en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaire réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.
- Enfin, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France déploient un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables

### Les questions ESG sont au cœur de la stratégie du Pôle Gestion de l'Épargne et Assurance de Crédit Agricole SA avec des politiques propres à Crédit Agricole Assurances et Amundi.

La Caisse Régionale commercialise les produits de Crédit Agricole Assurances et Amundi qui appliquent des méthodologies intégrant des critères ESG (cf Pilier 3 ESG de Crédit Agricole S.A.).

#### *D. Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des risques environnementaux.*

### Intégration des enjeux environnementaux dans l'analyse du risque de contreparties des grandes entreprises

La Caisse Régionale a déployé un dispositif d'analyse pour sensibiliser les équipes et les clients aux enjeux de la RSE. L'objectif recherché consiste à identifier les problématiques ESG (Environnement Social et Gouvernance) afin de proposer des solutions adaptées.

Afin de renforcer la prise de conscience par les dirigeants d'entreprises des risques encourus, mise en œuvre du guide d'entretien ESG à l'occasion de tous dossiers de demande de financement. Ce questionnaire aboutit à une notation et permet de mieux cibler l'accompagnement des entreprises dans leur transition.

### Intégration des enjeux environnementaux dans l'analyse du risque de contreparties des PME et ETI

- **Depuis 2021, les enjeux ESG ont fait l'objet d'un premier niveau d'intégration dans la relation commerciale avec la clientèle ETI et PME à travers le déploiement d'un questionnaire ESG diffusé à l'ensemble des chargés d'affaires.** Ce projet précurseur dans le monde bancaire, est en cours de déploiement auprès des Caisses régionales, de certaines banques de proximité à l'international.
- **Le Hub de la Transition Énergétique une initiative en faveur de la transition énergétique des clients des marchés spécialisés :** le HUB Transition Énergétique s'inscrit dans le Projet Sociétal pour accompagner tous les clients des marchés spécialisés dans la transition énergétique. Il s'agit d'un dispositif innovant qui apporte des solutions concrètes, dans un premier temps aux entreprises, puis aux professionnels, aux agriculteurs et collectivités locales :
  - Une plateforme digitale informative avec des contenus pédagogiques, utiles et experts, la présentation de la gamme des offres et un espace d'autodiagnostic. Ce dernier permet le rebond commercial avec la rencontre d'un conseiller en transition énergétique, un nouveau métier créé dans les Caisses régionales pour apporter l'expertise au plus près des clients ;
  - Un réseau de partenaires techniques, nationaux, régionaux ou locaux sélectionnés par l'équipe experte du Hub de Crédit Agricole Leasing & Factoring pour leurs compétences et leur engagement de qualité de services : audit et bilan énergétique, fourniture d'énergie verte, efficacité énergétique,

autoconsommation solaire et mobilité apportant une large gamme d'offres aux clients que viennent compléter les solutions de financement du Crédit Agricole (crédit-bail, prêt).

## 2.1.2 Gouvernance

### ***E. Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion des risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents.***

La Politique RSE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France est validée et suivie par le Comité d'impacts RSE créé début 2023. Ce comité a pour objectif de permettre une vision globale et cohérente de la démarche RSE à la Caisse Régionale de Centre France au regard de sa politique, de l'adapter le cas échéant aux évolutions préconisées ou entérinées par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre des projets majeurs relatifs à la RSE. L'ensemble des dossiers transverses relatifs à la RSE y sont présentés pour information ou décision.

Concernant les risques liés au climat et à l'environnement, le Groupe Crédit Agricole a pris des engagements échéancés et contraignants dès le mois de mai 2021 afin de décliner de façon progressive l'ensemble des attentes du superviseur. Cette démarche a conduit la Caisse régionale à :

- Identifier les risques liés au climat dans le cadre général de gestion des risques, à créer et nommer un chargé de mission des risques climatiques
- Intégrer des critères climatiques dans les politiques, stratégies et à piloter leur mise en œuvre.

Le suivi du respect de ces engagements relève de l'ensemble de la gouvernance de la Caisse Régionale en premier rang duquel figure le Conseil d'administration et ses Comités spécialisés (en particulier le Comité des risques).

Au plan opérationnel, le suivi de la mise en œuvre de la démarche RSE est examiné par un Comité d'impacts RSE dédié qui se tient chaque trimestre. Il est complété d'échanges entre les responsables RSE et les responsables d'actions RSE dans le cadre de la politique RSE.

### ***F. Intégration par l'organe de direction des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans la structure organisationnelle, tant au sein des lignes d'activité que des fonctions de contrôle interne de l'établissement.***

L'intégration des risques environnementaux par l'organe de direction au sein des lignes d'activité et des fonctions de contrôle interne du Crédit Agricole de Centre France est assurée au niveau du Comité de direction et qui réunit l'ensemble des directions dont la direction des risques.

### ***G. Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents***

La répartition des tâches, les responsabilités et le circuit de retour de l'information sont réparties dans l'ensemble des métiers, dans le respect des procédures de contrôle interne. Les indicateurs clé de performance font l'objet d'une présentation en Comité de Direction et/ou figurent dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

### ***H. Chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental et fréquence des rapports***

La Déclaration de Performance extra-financière est intégrée dans le rapport financier annuel de la Caisse Régionale, et à disposition sur le site internet de la Caisse Régionale. Les évolutions liées aux risques et indicateurs clés de performance sont mis à disposition lors de l'Assemblée Générale.

Les chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental empruntent les processus des fonctions opérationnelles de l'entreprise.

### ***I. Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques environnementaux***

La politique de rémunération ne prend pas en compte de critères liés aux risques environnementaux.

## **2.1.3 Gestion des risques**

### ***J. Intégration des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans le cadre de tolérance des risques***

**Un recensement des principaux facteurs de risque est en cours de mise en œuvre selon les directives Groupe Crédit Agricole afin d'évaluer leurs matérialités dans les grandes catégories de risques existantes, et de la mettre en perspective par rapport aux expositions de la banque par des analyses quantitatives. Les travaux scientifiques disponibles à date complètent de façon qualitative cette analyse de matérialité.**

Le Groupe retient alors les principaux facteurs de risques suivant et leurs horizons de survenance :

- les risques physiques liés au dérèglement climatique sont potentiellement encourus sur du court terme pour les risques aigus, et moyen/long terme pour les risques chroniques ;
- les risques de transition liés au dérèglement climatique sont encourus sur du court/moyen et long terme.

Cette cartographie permet d'appréhender les risques environnementaux dans les cadres de risque des métiers et entités du Groupe présentés pour approbation en Comité des Risques Groupe.

### ***K. Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion des risques environnementaux***

Le Groupe s'appuie sur :

- les définitions à date des risques environnementaux prises par les régulateurs ou les superviseurs, ainsi que les leviers de transmission retenus dans les grandes classes de risques ;
- les normes telles que la Taxonomie Européenne permettant de qualifier certains types d'actifs ;
- les standards ou principe de place, comme les Green Bonds Principles.

En outre, le Groupe participe à des initiatives ou a rejoint des alliances / coalitions assorties d'engagements d'approches méthodologiques ou permettant de contribuer à élaborer des standards de place, notamment la Net Zero Banking Alliance pour les activités de crédit, la Net Zero Asset Managers Initiative pour la gestion d'actifs, ainsi que les Net Zero Asset Owner Alliance et Net Zero Insurance Alliance pour les activités d'assurance. Les approches méthodologiques retenues dans le cadre des engagements afférents à ces alliances sont précisées au fil de l'eau, notamment les scénarios climatiques retenus (émanant principalement de ceux de l'AIE).

### ***L. Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents***

## **Les risques liés à l'environnement sont identifiés et analysés dans le cadre du processus global d'identification des risques du Groupe, et viennent alimenter une matrice de matérialité.**

Ils sont considérés comme des facteurs de risques influençant les principaux risques de la Banque (crédit, marché, etc.), i.e. résultant des expositions à des contreparties qui peuvent être affectées par des aléas de nature environnementale.

Ils sont évalués et hiérarchisés à travers le suivi de différents indicateurs et la réalisation d'études d'impact sur des portefeuilles selon différents scénarios, à l'image des exercices de stress tests menés fin 2020 avec l'ACPR ou conduits en 2022 par la BCE. Une cartographie des vulnérabilités au risque de transition a également été construite afin de répartir les expositions sectorielles du Groupe selon le niveau de sensibilité au risque de transition établi par la BCE.

Par ailleurs, le dispositif de gestion des risques environnementaux fait l'objet d'évolutions au sein du Groupe afin de déployer les actions convenues en réponse au Guide BCE relatif à la gestion des risques climatiques et environnementaux. Les 13 attentes sont traitées dans des sous-projets faisant l'objet d'un suivi présenté à la Gouvernance exécutive et non exécutive, ainsi que de travaux de revue du superviseur (revue thématique, mission d'inspection sur site). Les conclusions de ces travaux sont intégrées dans le dialogue prudentiel, dans le volet P2R du SREP (tout comme les tests de résistance climatique). Certaines attentes sont en lien avec d'autres exigences réglementaires, comme les lignes directrices de l'Autorité des Banques Européennes (ABE) relatives à l'octroi de crédit (volet ESG). Les autres évolutions réglementaires concernent essentiellement le reporting (ratio d'actifs verts, Pilier III ESG), l'ABE n'ayant pas émis de préconisations sur les potentiels impacts en Pilier I des risques environnementaux et sociaux.

Les politiques sectorielles RSE encadrent les activités et définissent les périmètres d'exclusion, notamment sur le périmètre de Crédit Agricole CIB. La Direction des risques émet un avis sur ces politiques, de même que sur les cadres de risques sectoriels.

Enfin, la stratégie du Groupe, qui consiste en la réallocation progressive des portefeuilles de financement, d'investissement et des actifs gérés au profit de la transition énergétique, est destinée à diminuer le risque brut à terme et à permettre au Groupe d'améliorer son niveau de résilience.

### ***M. Activités, engagements et expositions contribuant à atténuer les risques environnementaux***

**Le Groupe Crédit Agricole s'est donné pour objectif de participer à l'atteinte de la neutralité carbone conformément à ses adhésions aux alliances Net-Zero en juillet 2021, couvrant des portefeuilles de financements, d'investissements et les activités assurantielles (cf. paragraphe K)**

Pour les scopes 1 et 2 : le Groupe travaille à la construction de trajectoires capables de répondre aux objectifs de neutralité carbone d'ici à 2050. En lien avec la Science-Based Target initiative (SBTi), Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'engagent à atteindre les objectifs suivants 50% d'émissions absolues sur les scopes 1 et 2 entre 2019 et 2030.

### ***N. Mise en œuvre d'outils d'identification, de mesure et de gestion des risques environnementaux***

**La gestion des risques environnementaux repose d'abord sur les politiques d'engagement permettant d'orienter les transactions selon la stratégie du Groupe.** A ce titre, des politiques sectorielles RSE définissent, pour les entités les plus exposées, les orientations devant être prises et les exclusions définies pour respecter les engagements Groupe. Des analyses de transactions sensibles aux risques environnementaux sont également menées lors de la phase d'origine.

**S'agissant du stock de transaction, l'identification des risques environnementaux est réalisée de façon centralisée à travers des outils Groupe, mais également au sein de chaque filiale.** Elle repose sur l'analyse des bases recensant les transactions permettant de croiser les engagements du Groupe avec des matrices de vulnérabilités, tant sur les axes risques de transition (sensibilités géo-sectorielles) que risques physiques (analyses par périls). Les analyses de risque physique reposent largement sur des bases de données externes présentant, par coordonnées géographiques, des aléas et leurs fréquence, intensité ...

Ces mesures, complétées d'analyses qualitatives, nourrissent le cadre d'appétit au risque permettant d'informer la gouvernance de la situation des risques.

#### ***O. Résultats et conclusions tirées de la mise en œuvre des outils et incidence estimée du risque environnemental sur le profil de risque de fonds propres et de liquidité***

La Caisse Régionale n'a pas identifié d'impact sur le profil de risque des fonds propres et de liquidité. Les travaux menés au niveau du Groupe Crédit Agricole ont confirmé cette évaluation.

#### ***P. Disponibilité, qualité et exactitude des données, et efforts visant à améliorer ces aspects***

La collecte de nouvelles données s'organise avec une exigence de qualité cohérente avec les nouveaux usages, qu'ils soient réglementaires (reportings) ou de suivi et pilotage du risque. Des proxys sont déployés afin de compléter ou améliorer la qualité de séries historiques de données extra-financières non utilisées jusqu'alors.

Par ailleurs, les méthodologies, la qualité des données et les scénarios de référence étant en constante évolution, les chiffres peuvent évoluer au fil du temps.

La Caisse Régionale met en œuvre l'ensemble du dispositif Groupe Crédit Agricole dès que disponible et participe aux travaux nationaux.

#### ***Q. Description des limites fixées aux risques environnementaux (en tant que vecteurs de risques prudentiels) et déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement***

**Le Groupe a défini et formalisé des critères d'exclusion dans ses politiques sectorielles RSE, complétées d'analyses renforcées sur certaines transactions sensibles, avec une gouvernance associée.**

#### ***R. Description du lien (canaux de transmission) entre les risques environnementaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques***

**Les risques environnementaux peuvent impacter toutes les grandes catégories de risque existantes, avec cependant une probabilité d'occurrences et/ou d'impacts les plus élevés à travers les risques de crédit et risques opérationnels (risque de réputation).** Les risques environnementaux peuvent ainsi se transmettre :

- dans les risques de crédit, notamment par des impacts sur les revenus, coûts et actifs des clients particuliers du Groupe : dépréciation des actifs financés ou en sûretés, perturbation des activités du territoire, tension inflationniste ;
- dans les risques financiers, via, par exemple, des difficultés de levées de liquidités du Groupe en raison d'informations négatives (greenwashing), ou via de brusque réévaluation et/ou de volatilité de la valorisation des instruments financiers détenus par le Groupe ;
- dans les risques opérationnels, comme les non-respects de nos engagements publics (risque de réputation), ou les non-respects des devoirs de conseil et de vigilance du Groupe (ex. : financement en zone inondable), mais également sur des dommages matériels sur les actifs du Groupe, perturbation de ses activités (y compris sur les SI) ;
- dans d'autres risques, comme le risque assurantiel avec des hausses significatives des dommages matériels et/ou des problèmes de santé pour nos clients (dégradation des ratios Sinistres/Prime).

## 2.2 Tableau 2 - Informations qualitatives sur le risque social

### 2.2.1 Stratégie et processus économiques

*A. Ajustement de la stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques sociaux, en tenant compte de l'incidence du risque social sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement*

#### Présentation générale de la stratégie sociale

L'ambition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France est de savoir répondre à l'ensemble des préoccupations financières de tous ses clients, du plus modeste au plus fortuné. En conséquence, le Crédit Agricole de Centre France à travers l'ensemble de ses filiales décline l'ensemble des offres environnementales et sociales sur l'ensemble de ses segments de clientèles afin que tous les acteurs de la vie l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité trouve son expression dans la stratégie sociale adoptée par le Groupe :

- a) Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client à travers des produits accessibles aux plus modestes (offres EKO et LCL Essentiel), un engagement renouvelé en faveur des jeunes et des populations fragiles ainsi qu'une politique de prévention des assurés.
- b) Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales via l'arrangement d'obligations sociales (social bonds) et l'investissement dans le logement social, l'accompagnement des acteurs à impact issus de l'économie sociale et solidaire et la promotion d'initiatives à enjeu sociétal.
- c) Être un employeur responsable œuvrant à l'attractivité du Crédit Agricole de Centre France, fidélisant ses collaborateurs et garantissant un cadre de travail décent. Le Crédit Agricole de Centre France se préoccupe particulièrement de la sécurité de ses collaborateurs, après deux années marquées par les vagues successives de Covid-19, et le contexte actuel, encore inimaginable il y a peu, de la guerre en Ukraine, touchant très durement les collaborateurs de Crédit Agricole Ukraine et leurs familles.

De façon globale, la stratégie sociale vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le plan social de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités.

#### Utilité et universalité

- **Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique** : le Crédit Agricole de Centre France souhaite servir l'ensemble de ses clients et accompagner ses clients en situation de fragilité financière. Dans ce cadre, il a pour objectif de faciliter l'accessibilité des produits et services financiers (lisibilité de l'offre, tarification adaptée, condition de vente).
  - L'accès de tous à nos offres et services : la nouvelle gamme de banque au quotidien, Ma Banque au Quotidien, est commercialisée depuis 2022. Cette gamme, composée de 5 offres (Eko, Globe-Trotter, Essentiel, Premium, Prestige), est adaptée à l'ensemble des besoins avec des formules à la carte pour ne payer que ce dont le client besoin.
  - Un engagement renouvelé en faveur des jeunes : le Crédit Agricole s'engage auprès des jeunes en proposant un accompagnement pour faciliter l'accès à la formation et à l'emploi de tous les jeunes grâce à une réponse complète, du bancaire à l'extra-bancaire, permettant aux jeunes d'accomplir

leurs projets selon leurs aspirations. Pour cela, tout un écosystème de services et d'offres est mis à la disposition des jeunes, sur différents canaux. Pour compléter son offre de solutions à destination des jeunes, le Crédit Agricole de Centre France déploie sur fin 2022 une offre assurance habitation dédiée pour les jeunes locataires.

- Le soutien aux populations fragiles et lutte contre le surendettement : les Caisses Régionales du Crédit Agricole renforcent leur dispositif de détection précoce d'une potentielle fragilité financière de leurs clients, afin de permettre aux conseillers d'intervenir en amont avec une analyse de la situation financière et une proposition d'accompagnement adaptées à leur situation.

Ainsi, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France a mis notamment en œuvre :

- Le Point Passerelle, pour aider les familles en difficultés financières suite à un accident de la vie et pour animer des ateliers d'éducation budgétaire destinés aux jeunes ;
  - Le Crédit Agricole de Centre France a mis en place depuis plusieurs années une équipe dédiée au recouvrement amiable
  - L'accompagnement des clients en situation de fragilité financière : la Caisse Régionale reste mobilisée pour accompagner ses clients en situation de fragilité financière et renforce les mesures de prévention, de détection et d'accompagnement avec l'évolution des dispositifs nationaux mis en œuvre pour favoriser l'inclusion bancaire
- Faciliter l'accès aux soins et au bien vieillir : l'ambition de Crédit Agricole est aujourd'hui de devenir une banque référente dans le domaine de la santé, avec une filière santé comme solution pour accompagner un écosystème santé autour de 3 thématiques : prévention, soin, suivi.
  - Face aux enjeux du vieillissement de la population, le Crédit Agricole de Centre France met en place des actions pour améliorer le bien-vivre de ses clients seniors dans quatre domaines :
    - Leur logement
    - Leur quotidien
    - Le lien social
    - Leurs ressources

#### ■ Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

- L'accompagnement des acteurs à impact et solutions d'investissement en faveur de la cohésion sociale : dans le cadre du plan stratégique "Ambitions 2025" les entités du Groupe portent l'ambition d'accompagnement des acteurs à impact : gestion d'actifs, assurances (produits d'assurance-vie notamment), fonds d'investissements.
- Logement social : en novembre 2022, Crédit Agricole S.A., la Fédération Nationale du Crédit Agricole et Action Logement ont réaffirmé leur volonté commune d'œuvrer vers plus d'inclusion sociale. A travers un partenariat renouvelé, le Groupe souhaite favoriser l'accès à la location de logement, notamment les publics ne pouvant accéder à une caution ou ne souhaitant pas solliciter leur entourage (ex : les jeunes).

#### ■ Stratégie d'accompagnement des secteurs agricoles et agroalimentaires

Contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire : pour répondre à ses ambitions en matière de souveraineté alimentaire, la France dispose de réels atouts pour être plus autonome et sécuriser ses productions qu'elles soient à destination de l'alimentation humaine ou animale. Pour accompagner cet enjeu, le groupe travaille sur 3 piliers : Aider les nouvelles générations d'agriculteurs à se lancer ; valoriser le métier d'agriculteur et favoriser une alimentation durable en développant les circuits courts.

Dans ce cadre, les ambitions du Crédit Agricole de Centre France sont triples :

- Conseiller ses clients et les accompagner dans leur projet
- Financer l'accompagnement de leurs transitions
- Travailler en étroite collaboration avec les acteurs de son territoire

Pour ce faire, plusieurs actions concrètes mises en place et présentées dans la Déclaration de Performance extra financière.

Au cours de l'année 2022, pour accompagner cette transition, la Caisse Régionale a mis en place des actions d'accompagnement de ses collaborateurs (interventions auprès des conseillers sur des sujets tels que la transition énergétique et les nouveautés de la PAC (politique agricole commune) comme l'Ecorégime) et a participé à des événements en lien avec la transition agricole (par exemple : le Crédit Agricole de Centre France est partenaire des trophées de l'excellence bio). De plus, dans le cadre de la revue de la cartographie de nos risques, nous avons pour projet de repositionner et de réévaluer le risque de la transition agricole.

Dans cette volonté d'accompagner le monde agricole à se transformer, se sont également tenus cinq ateliers (un par département) sur le thème de la souveraineté alimentaire à destination des collaborateurs et des administrateurs.

Le Crédit Agricole de Centre France soutient également l'installation en agriculture sur son territoire, en Bio (conversion bio ou objectif de conversion bio), en HVE (Haute Valeur Environnementale). En 2022, ce sont 218 installations financées par le Crédit Agricole de Centre France qui sont en BIO ou en HVE, soit 46,8 % de la part des installations de jeunes agriculteurs réparties comme suit :

74 installations en BIO

- 15,9 % des installations financées par le Crédit Agricole de Centre France
- 7 dossiers dans l'Allier, 12 dans le Cantal, 11 en Corrèze, 28 dans la Creuse et 16 dans le Puy-de-Dôme

144 installations en HVE

- 31 % des installations financées par le Crédit Agricole de Centre France
- 4 dossiers dans l'Allier, 55 dans le Cantal, 56 en Corrèze et 29 dans la Creuse

### Être un employeur responsable dans une entreprise citoyenne

L'ambition du Groupe, à travers son Projet Sociétal, consiste en la mobilisation collective de toutes les entités, métiers, collaborateurs et élus pour accompagner l'ensemble des clients et contribuer à une société plus inclusive et porteuse de progrès pour tous.

Cette ligne directrice est portée par deux actions sociales phares : l'une a trait à l'insertion des jeunes, l'autre à la mixité et les diversités. En complément, le nouveau plan moyen terme présenté en juin 2022 permet au Groupe de poursuivre sa transformation managériale, culturelle et humaine, grâce notamment à l'identification de six leviers principaux qui seront déployés à horizon 2025.

Les Directions des Ressources Humaines de chacune des entités du groupe Crédit Agricole participent à la réalisation des objectifs inscrits dans le cadre du Plan à Moyen Terme et définissent leurs propres politiques ressources humaines pour répondre aux enjeux de développement de leur structure d'appartenance. Pour garantir une ambition et une vision communes, les équipes Ressources Humaines partagent un socle de principes et de valeurs :

- Des politiques Ressources Humaines fondées sur le respect des personnes, l'équité et l'ouverture ;
- Des carrières évolutives et variées fondées sur le développement des compétences et l'accompagnement du potentiel de chacun ;
- L'intelligence collective au service de la performance ;
- Une culture d'entrepreneur dans un grand groupe ;
- Une entreprise responsable et performante au service du développement des clients, des territoires, et de l'économie, en France et à l'international ;
- Un environnement et des modes de travail innovants et épanouissants, leviers de la performance.

Au 31 décembre 2022, l'effectif CDI de la Caisse Régionale de Centre France s'élevait à 2 283 collaborateurs.

Hors Direction, il se compose de 62% de femmes et de 38% d'hommes.

Depuis plusieurs années, le groupe Crédit Agricole est engagé dans une démarche visant à faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment grâce à la signature d'accords portant sur des thématiques telles que l'équité dans le recrutement, la formation, la promotion, la rémunération ou encore l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

A l'instar des engagements du groupe, le Crédit Agricole de Centre France met en œuvre une politique d'employeur engagé et responsable, fondée sur des principes de non-discrimination, de respect et de promotion de la diversité et de l'équité dans le traitement de chaque collaborateur ou futur collaborateur.

En décembre 2021, la Caisse Régionale a conclu un premier accord d'entreprise portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet accord conclu pour une durée d'application de 3 ans couvre la période 2021-2022-2023 et s'inscrit dans la continuité de la politique de gestion des ressources humaines du Crédit Agricole de Centre France visant à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tant à l'embauche que durant le déroulement de la carrière professionnelle.

Par exemple en matière de recrutement, la Caisse Régionale réaffirme son engagement à être particulièrement vigilante à ce que les définitions de postes et les processus de recrutement interne ou externe s'adressent à toutes les populations, sans distinction d'âge, et à ne prendre en compte que les seuls critères liés à la qualification et aux compétences des candidats.

Par ailleurs, les équipes en charge de la gestion des recrutements et des mobilités bénéficient à l'occasion de leur prise de poste en tant que chargé de recrutement d'un dispositif de formation spécifique intégrant des apports juridiques visant à ne pas mettre en œuvre de pratiques discriminatoires dans l'exercice de leur fonction.

La Caisse Régionale s'est également engagée avec des objectifs et un plan d'actions concret en faveur de la mixité entre les femmes et les hommes tout au long de leur parcours professionnel « CACF la mixité en mouvement » en commençant par un engagement de la Direction et la sensibilisation des salariés. Parmi ces actions figurent :

- la création d'une thématique « **Mixité** » dans la rubrique « projet sociétal » de la connect TV avec la mise à disposition de vidéos traitant du sujet et au total 1 185 vues. 455 connexions à l'émission Connect radio sur le sujet mixité (meilleure audience en 2022)
- la possibilité de s'abonner à une newsletter « **Happy men and women share more** » sur la mixité
- la mise en place d'une formation destinée à accompagner les collaboratrices dans leur développement de carrière et leur évolution vers des postes à responsabilité. Au cours des 3 dernières années, 28 collaboratrices de Crédit Agricole Centre France ont suivi une formation dispensée par l'organisme Diafora. Ces formations s'inscrivent dans l'objectif d'une mixité accrue des cadres du Groupe
- la mise en place d'une **web conférence** pour les managers concernant la mixité sur la thématique « prise de conscience et lutte contre les préjugés » ; 290 participants sur 330 invités, soit 88 %
- une formation en visio pour les managers sur la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel avec 287 inscrits sur 330 invités, soit 87%
- Participation à la course « Clermont Octobre Rose » avec 110 collaborateurs présents sur le Crédit Agricole Centre France
- Accompagnement mariage : 10 filleules accompagnées.

La Caisse Régionale consacre ainsi le principe de l'égalité de traitement et de non-discrimination en tant que principe clef et moteur de la gestion des ressources humaines, principe qu'elle s'attache à coordonner avec l'ensemble des actions qu'elle mène dans ce domaine.

## Politique sur les personnes en situation de handicap

Concernant l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap, le Crédit Agricole de Centre France poursuit la déclinaison, sur son territoire, de l'accord national de branche relatif à l'emploi de travailleurs handicapés au sein des Caisses Régionales.

Les domaines d'actions pour atteindre l'objectif d'emploi de salariés en situation de handicap concernent l'embauche, l'intégration durable, le maintien dans l'emploi et le développement du travail avec le secteur protégé.

Ainsi la Caisse Régionale s'est pleinement engagée tout au long de l'année par la mise en œuvre d'actions concrètes telles que :

- Le recrutement de personnes en situation de handicap sur des emplois commerciaux ou tout autre emploi existant au sein de la Caisse Régionale qui soit susceptible d'accueillir un salarié, y compris en situation de handicap, (contrat alternance, CDD, CDI, PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel), stage, intérimaires) ;
- L'adaptation des postes de travail pour accompagner et faciliter le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap (aménagement ergonomiques et informatiques du poste de travail, participation au reste à charge sur appareils auditifs).

Par ailleurs et pour renforcer les fondamentaux qui guident ses actions dans ce domaine, la Caisse Régionale s'est portée signataire de la Charte de la Diversité, un texte d'engagement proposé à la signature de toute entreprise qui souhaite, par une démarche volontariste, agir en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations. Elle a également renouvelé son partenariat avec **l'association Handisup Auvergne**, ce qui a participé au recrutement de salariés en situation de handicap et renforcé ses liens avec les acteurs dédiés à l'emploi ou à la reconversion des salariés en situation de handicap. Cela a également conduit à l'accueil d'un demandeur d'emploi en phase de reconversion, suite à la survenance d'un handicap en cours de vie professionnelle, dans le cadre d'une PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel).

De plus, des actions de communication externes et de sensibilisation en interne ont été conduites de manière à faire connaître l'ouverture de la Caisse Régionale à l'emploi de travailleurs en situation de handicap (participation à des forums dédiés au recrutement de personnes en situation de handicap), à informer et contribuer à faire évoluer les regards sur ces sujets et à rappeler l'existence, au sein de la Caisse Régionale, d'une cellule dédiée à l'accompagnement de ces situations.

Ces actions d'information et de sensibilisation en interne ont été renforcées durant la semaine européenne pour l'emploi et le handicap durant laquelle la Caisse Régionale a notamment participé à **l'action DUODAY** par la formation de binômes entre des personnes en situation de handicap et des salariés volontaires de la Caisse Régionale pour une journée de rencontre et d'échanges dédiée à la découverte d'un métier ou d'un environnement professionnel.

Par ailleurs et au travers d'actions innovantes telles que :

- La réalisation d'une vidéo en interne relatant le témoignage de salariés en situation de handicap,
- L'organisation d'ateliers rugby fauteuil et Handbike par des athlètes paralympiques dans les locaux de la Caisse Régionale,
- La mise en ligne d'une conférence animée par un athlète paralympique de rugby fauteuil dont la carrière de rugbyman professionnel en devenir a été brutalement interrompue par un accident sur le terrain à l'âge de 19 ans.

La Caisse Régionale participe à faire évoluer les regards sur le handicap et son acceptation dans un environnement professionnel.

## Achats responsables

Le groupe Crédit Agricole s'est doté d'une politique d'achats responsables, afin de répondre aux grands enjeux de demain sur ses territoires et contribuer à la performance globale de l'entreprise. Elle s'intègre également dans la Charte éthique du Groupe. Cette politique co-construite avec les filiales et les Caisses Régionales a été signée en 2018 par chaque Directeur Général d'entité du Groupe.

La politique Achats Responsables du Crédit Agricole vise à favoriser l'achat d'un bien ou d'un service en prenant en considération :

- Le besoin,
- Les aspects économiques, sociétaux, environnementaux de la réponse apportée à ce besoin,
- L'équilibre des relations entre l'entreprise et ses fournisseurs, dans le respect de leurs droits réciproques.

Cette politique s'inscrit dans une démarche engagée et responsable, et se veut un vecteur mutuel de progrès et d'innovation. Elle s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, acteurs dans le processus achats et à nos fournisseurs. Elle se décline par un plan d'actions selon cinq axes :

- Assurer un comportement responsable dans la relation fournisseurs,
- Contribuer à la compétitivité économique de l'écosystème,
- Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans les achats (intégration des critères RSE dans la sélection des fournisseurs),
- Améliorer durablement la qualité des relations avec les fournisseurs,
- Intégrer cette politique d'achats responsables dans les dispositifs de gouvernance existants.

A titre d'illustration et sur la seule année 2022, la Caisse Régionale :

➤ Sur le nouveau siège social :

o Suppression des poubelles individuelles et mise en place dans le bâtiment de plusieurs points de collecte pour le tri des 5 flux (bois /cartons/plastique/métaux/verres) mais aussi des piles, petites batteries et déchets alimentaires. Le tri est effectué par les collaborateurs du site. Une entreprise adaptée (employant une proportion de travailleurs handicapés dans son effectif), située à Clermont-Ferrand, s'occupe ensuite de la collecte et du recyclage.

o Les gobelets jetables en carton ont été retirés des points cafés et remplacés par des tasses réutilisables à disposition des collaborateurs (achat sur le territoire du Crédit Agricole de Centre France).

o Les bouteilles d'eau en plastique ne sont plus distribuées aux collaborateurs ; elles sont remplacées par des gourdes individuelles associées à plusieurs fontaines à eau dans le bâtiment.

o Les livraisons et emballages individuels de fournitures de bureau ont été remplacés par des commandes globales pour l'ensemble du bâtiment.

o La livraison et la collecte du courrier pour l'ensemble du bâtiment sont uniquement effectuées en véhicule électrique par notre transporteur local.

➤ Parc véhicules et VAE :

o Acquisition de 3 nouveaux véhicules 100% électriques en remplacement de 3 véhicules thermiques, soit un total de 5 voitures 100% électriques.

o Acquisition à venir d'un véhicule à hydrogène dans le cadre du projet ZEV.

o 100% du remplacement des véhicules de Direction est réalisé en hybride ou hybride rechargeable.

o Les sites administratifs (hors Creuse) sont équipés de 2 à 15 bornes de recharge 24 kWh pour assurer une recharge rapide et permettre aux collaborateurs et cadres de direction d'utiliser les véhicules électriques et hybrides sur l'ensemble de notre territoire.

o Achats de 37 VAE (Vélos à Assistance Electrique) français exclusivement auprès de commerçants locaux de chaque département.

## Cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité

Depuis plusieurs années, à l'instar des autres acteurs des secteurs bancaire et financier, Crédit Agricole S.A. fait face à une cybercriminalité ciblant son système d'information et celui de ses sous-traitants. Conscient des enjeux liés à la sécurité numérique, Crédit Agricole S.A. a placé les cyber-menaces au cœur de ses priorités en matière de gestion des risques opérationnels et déploie une stratégie de cyber-sécurité pour les maîtriser.

### ■ Engagements de protection des données de nos clients et de nos collaborateurs :

- o Gouvernance et maîtrise des risques
- o Sensibilisation et culture du cyber-risque
- o Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI)

### ■ Protection du système d'information et des données

- o Les accès au système d'information doivent être limités aux utilisateurs autorisés.
- o Les configurations des équipements doivent être sécurisées pour limiter l'usage de périphériques non validés.
- o Les utilisateurs ont à leur disposition des méthodes et outils pour catégoriser les informations qu'ils manipulent et les protéger, notamment en les chiffrant.
- o L'externalisation de traitements informatiques doit donner lieu une analyse de risques préalable, et être encadrée par des clauses contractuelles imposant la mise en œuvre d'une politique de sécurité compatible avec les objectifs de sécurité du Crédit Agricole, une supervision et un droit d'audit de la sécurité de la prestation tout au long du contrat.

■ **Opérations et évolutions** : les méthodologies de projets informatiques en place permettent d'identifier les risques et les moyens de gérer la sécurité des applications et systèmes lors de leur développement en interne ou de leur acquisition. L'exploitation du système d'information est encadrée par des procédures. Les vulnérabilités des systèmes doivent être corrigées dans un délai proportionné à leur niveau de risque.

### ■ Incidents et chocs extrêmes

- o Le fonctionnement du système d'information doit faire l'objet d'une journalisation en continu, et ces journaux doivent être corrélés afin de détecter les incidents de sécurité et d'éventuelles tentatives d'exfiltration de données.
- o Un processus de gestion des incidents est en place pour remédier à tout incident opérationnel ou de sécurité, avec le niveau de réponse et d'escalade approprié. Le système d'information est conçu pour répondre aux objectifs de résilience exprimés par les métiers et formalisés dans leur Plan de Continuité d'Activité (PCA).
- o Des solutions sont mises en place et testées pour répondre aux scénarios d'indisponibilité du système d'information, que la cause soit logique ou physique (y compris des postes de travail).
- o Des revues, audits et tests de sécurité sont réalisés périodiquement par les trois lignes de défense et des auditeurs externes, pour contrôler la conformité du système d'information et s'assurer de l'absence de vulnérabilités exploitables.

**B. Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque social à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives entrant dans la définition de la stratégie et des processus économiques**

**Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et gestion du risque**

L'identification des principaux risques sociaux du Groupe Crédit Agricole au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes est opérée via une méthodologie en plusieurs étapes : formalisation des domaines extra-financiers définis par la Raison d'Être du Groupe (étape 1), une démarche normative pour définir un périmètre exhaustif des risques extra-financiers (étape 2), la sélection des principaux risques extra-financiers pouvant affecter les activités du Groupe (étape 3), ainsi que l'intégration des attentes des parties prenantes (étape 4).

**Evaluation des performances**

Dans sa Déclaration de performance extra-financière, le Crédit Agricole de Centre France établit un tableau d'indicateurs de performance extra-financières, notamment sociaux. Ces indicateurs peuvent évoluer dans le temps.

**Pour chaque politique sociale, il y a un ou plusieurs indicateurs de performance, une unité de mesure de performance annuelle adaptée à chaque indicateur, et une précision sur le périmètre considéré pour établir cette mesure (cf. Déclaration de Performance extra-financière).**

**A fin 2022, la liste complète des indicateurs ESG de performance sociale retenus au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France est la suivante :**

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Partager des pratiques sociales responsables avec nos collaborateurs</b>					
Equivalent du nombre d'emplois confiés à des structures d'aide par le travail	9,3	9,04	9	-	-
Nombre de jours de télétravail					16 794
% de salariés bénéficiant du dispositif de télétravail					51%
% de salariés bénéficiant du dispositif de travail déplacé	ND	4,40%	3,80%	2,96%	6%
Nombre de jours de travail déplacé	ND	483	319	232	1 097
Taux d'absentéisme	3,48%	3,95%	4,78% (3,73 hors COVID)	3,49%	3,70%
Taux fréquence accident du travail	3,70	2,54	2,09	1,36	0,67
Turn-over	5,77%	5,69%	6,15%	5,14%	7,10%
Taux de participation à la météo sociale	70%	68%	73%	70%	69%
Indice d'Engagement et de Recommandation (IER)	79	81	83	80	81
Nombre d'heures de formation /salarié/an	55h	66h	36h	67h	63h
% salariés ayant bénéficié d'une promotion sous forme de prise de responsabilité	14,60%	11,90%	10,50%	15,70%	12,70%
Nombre alternants		43	68	101	123

**C. Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des activités socialement dommageables**

**Intégration des enjeux sociaux dans l'analyse du risque de contreparties des grandes entreprises**

Les objectifs décrits au point B. font état d'un certain nombre de politiques et procédures dont une Politique Achats Responsables et de Guides d'entretien ESG.

**2.2.2 Gouvernance**

**D. Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion du risque social, couvrant les approches suivies par les contreparties (voir ci-dessous points D1 à D4).**

**La gouvernance dans sa fonction de supervision**

En matière sociale comme en matière environnementale, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale veille à la prise en compte des enjeux et des risques dans les orientations stratégiques de la Caisse Régionale.

Il s'assurera en 2023 de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe.

En matière sociale, la supervision mise en place à Centre France répond aux exigences réglementaires.

Le Comité de Direction, les directions et collaborateurs sont associés selon leurs missions et compétences aux travaux de la Déclaration de Performance Extra-financière pour établir la table de correspondance des risques sociaux identifiés avec les indicateurs clés de performance. Ils contribuent à mesurer les résultats des politiques mises en œuvre dans ce domaine.

## **D1. les activités en faveur de la communauté et de la société**

### **La gouvernance dans sa fonction de supervision**

Le Conseil dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet stratégique de l'entreprise, notamment dans le cadre des 3 projets NetZéro, RSE et pilotage de la mise en œuvre de la réglementation de la finance durable dans le cadre du dispositif Groupe Crédit Agricole.

### **La gouvernance exécutive**

Au-delà du socle réglementaire applicable, les engagements du Groupe s'appuient sur sa Raison d'Être "Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société" et sur le projet du Groupe qui a formalisé, dans le cadre de son Projet sociétal, un programme en 10 engagements traduits en 10 « marqueurs Groupe » articulés autour de 3 axes : l'action pour le climat et la transition vers une économie bas carbone, le renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociale, la réussite des transitions agricoles et agroalimentaires.

Crédit Agricole à travers l'ensemble de ses entités décline des offres environnementales et sociales à destination de tous ses segments de clientèles afin que les acteurs de la vie l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité trouve son expression dans **la stratégie sociale** adoptée par le Groupe :

1. **Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client** à travers des produits accessibles aux plus modestes, un engagement renouvelé en faveur des jeunes et des populations fragiles ainsi qu'une politique de prévention des assurés.
2. **Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales** via l'arrangement d'obligations sociales (*social bonds*) et l'investissement dans le logement social, l'accompagnement des acteurs à impact issus de l'économie sociale et solidaire et la promotion d'initiatives à enjeu sociétal.
3. **Être un employeur responsable** œuvrant à l'attractivité du Groupe, fidélisant ses collaborateurs et garantissant un cadre de travail décent.

## **D2. Les relations de travail et les normes de travail**

### **La gouvernance dans sa fonction de supervision**

Le Conseil d'administration dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux lors de l'examen des projets stratégiques et à l'occasion des présentations de la déclinaison du Projet de Groupe par chaque entité, notamment pour ce qui concerne le Projet Humain qui constitue un des axes majeurs du Projet de Groupe.

Le Conseil en s'appuyant sur les travaux menés en amont par ses Comités spécialisés, examine l'ensemble des sujets soumis à la réglementation en matière sociale et sociétale.

## La gouvernance exécutive

En tant qu'employeur responsable, les enjeux majeurs d'attractivité, de fidélisation des collaborateurs et de cadre de travail font l'objet d'une approche coordonnée et globale pour valoriser la marque employeur de Crédit Agricole Centre France au travers de sept thématiques :

1. offrir des opportunités professionnelles multiples ;
2. former ses collaborateurs ;
3. amplifier la mixité et la diversité/handicap dans toutes les entités du Groupe ainsi qu'au sein de sa gouvernance ;
4. s'engager pour la jeunesse ;
5. proposer un cadre de travail attractif et favorise la qualité de vie au travail ;
6. partager la création de valeur ;
7. participer au progrès social.

La Caisse Régionale Centre France entretient par l'intermédiaire de sa Direction des ressources humaines Groupe et des représentants de la ligne métier Ressources humaines, une dynamique d'échange avec tous les acteurs du dialogue social.

## ***D3. la protection des consommateurs et la responsabilité des produits***

### La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux lors de l'examen des projets stratégiques et à l'occasion des présentations de la déclinaison du Projet de Groupe par chaque entité, notamment pour ce qui concerne le Projet Client qui constitue un des axes majeurs du Projet de Groupe.

Le Conseil d'administration s'implique fortement dans la promotion d'une culture éthique au sein du Groupe. Ses membres adhèrent aux dispositions du Code de conduite et de la Charte éthique, annexée à son règlement intérieur.

### La gouvernance exécutive

La **conformité** contribue à protéger les clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client. Notre politique en matière éthique est déclinée dans des textes de référence constituant un cadre normatif plusieurs niveaux (Charte éthique, Codes de conduite par exemple politique achats, politique externalisation) synthétisant les principes de conformité et d'éthique qui s'appliquent au sein de notre Caisse Régionale comme dans nos relations avec nos clients, nos fournisseurs, nos prestataires et nos salariés.

Dans son activité de distribution de produits et services financiers ou d'assurances à ses clients, la Caisse Régionale est particulièrement attentive à **prévenir les risques liés à la cybercriminalité** et assurer la **protection des données personnelles** ainsi que la transparence quant à leur utilisation.

La Caisse Régionale souhaite **servir l'ensemble de ses clients** et accompagner ses clients en situation de fragilité financière. Dans ce cadre, il a pour objectif de faciliter **l'accessibilité des produits et services financiers** (lisibilité de l'offre, tarification adaptée, condition de vente).

La **politique fiscale** de Crédit Agricole S.A. obéit à des règles de transparence et de responsabilité qui nécessitent le respect des lois et réglementations fiscales en vigueur dans les États et territoires où il exerce ses activités.

#### ***D4. les droits de l'homme***

La Caisse Régionale Centre France respecte l'ensemble des engagements pris par le groupe Crédit Agricole S.A concernant les droits de l'homme.

#### ***E. Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques sociaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités, et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction***

La répartition des tâches, les responsabilités et le circuit de retour de l'information sont réparties dans l'ensemble des métiers, dans le respect des procédures de contrôle interne. Les indicateurs clés de performance font l'objet d'une présentation en Comité de Direction et/ou figurent dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

#### ***F. Canaux de communication de rapports relatifs au risque social et fréquence des rapports***

Les chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental empruntent les processus des fonctions opérationnelles de l'entreprise. En complément, un suivi est effectué mensuellement en Comité de Direction.

#### ***G. Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement liés au risque social***

La politique de rémunération ne prend pas en compte de critères liés aux risques environnementaux.

### **2.2.3 Gestion des risques**

#### ***H. Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion du risque social***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France se conforme aux 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Elle applique la réglementation européenne et donc sa déclinaison nationale en lien avec le code du travail français.

#### ***I. Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques sociaux, couvrant les canaux de transmission pertinents***

L'identification et la cotation des principaux risques et opportunités RSE s'appuient sur les travaux menés par les différents métiers du Crédit Agricole de Centre France.

#### ***J. Activités, engagements et actifs contribuant à atténuer le risque social***

En novembre 2020, Crédit Agricole a publié un *Social Bond Framework* groupe encadrant également toutes les entités émettrices du Groupe dont Crédit Agricole CIB. Ce Framework a permis à Crédit Agricole S.A. de lancer avec succès son émission inaugurale de *Social Bond* d'un montant d'un milliard d'euros le 2 décembre 2020.

#### ***K. Mise en œuvre d'outils d'identification et de gestion du risque social***

Les outils d'identification, de mesure et de gestion des risques sociaux, sont ceux habituellement utilisés par l'ensemble des fonctions du Crédit Agricole de Centre France. Selon la nature de l'indicateur, les outils sont internes au Crédit Agricole de Centre France ou au Groupe Crédit Agricole et vont de requêtes de bases de

données, à l'utilisation de rapport internes automatisés, et jusqu'à la consolidation dans les fiches indicateurs Excel.

***L. Description de la fixation de limites au risque social et des cas déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France n'a pas, à ce jour, formalisé de critères d'alertes sur le risque social dans la gestion de ses portefeuilles.

***M. Description du lien (canaux de transmission) entre les risques sociaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques***

Il n'a pas été constaté de matérialisation du risque social en risques financiers (risques de crédit, de liquidité, de marché, opérationnel...).

## 2.3 Tableau 3 - Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance

### 2.3.1 Gouvernance

*A. Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gouvernance, de la performance de la contrepartie en matière de gouvernance, y compris au niveau des comités de l'organe supérieur de gouvernance de cette dernière et de ses comités chargés des décisions sur les questions économiques, environnementales et sociales*

La Politique RSE de la Caisse régionale Centre France est validée et suivie par le Comité de Direction.

*B. Prise en compte par l'établissement du rôle de l'organe supérieur de gouvernance de la contrepartie dans la publication d'informations non financières*

#### La gouvernance dans sa fonction de supervision

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive, le Conseil d'administration examine notamment les dossiers structurants.

Par ailleurs, la Déclaration de performance extra-financière fait l'objet de travaux de la part d'un commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques constatées ou extrapolées figurant dans cette Déclaration.

*C. Intégration par l'établissement, dans les dispositifs de gouvernance, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment :*

- C1. Considérations éthiques
- C2. Stratégie et gestion des risques
- C3. Inclusivité
- C4. Transparence
- C5. Gestion des conflits d'intérêts
- C6. Communication interne sur les préoccupations critiques

Des premiers critères RSE/ESG commencent à être intégrés dans les dossiers corporate depuis 2023.

### 2.3.2 Gestion des risques

*D. Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gestion des risques, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance*

- D1. Considérations éthiques
- D2. Stratégie et gestion des risques
- D3. Inclusivité
- D4. Transparence
- D5. Gestion des conflits d'intérêts
- D6. Communication interne sur les préoccupations critiques

Une partie importante du risque de gouvernance concerne la clientèle des entreprises.

Pour exemple, le guide d'entretien ESG recense les questions à aborder avec la contrepartie, dont les considérations éthiques, le plan de continuité de l'activité, la diversité et l'équité dans l'organisation, la démarche de développement durable.

D'autres points sont couverts par le règlement intérieur (charte éthique), la politique crédit et les délégations en vigueur pour exemples

Dans le cadre des directives groupes, des directives EBA et des attentes de la BCE, la Caisse régionale pilote un chantier d'intégration de la réglementation de la Finance Durable depuis 2020 avec une échéance au 31 décembre 2025.

La supervision a des attentes qui portent sur la gestion des risques environnementaux et des objectifs environnementaux que se fixent les établissements bancaires. Pour exemple, la BCE exige des dispositifs complets, formalisés et robustes sur la gouvernance, la définition, l'opérationnalisation, le contrôle et le suivi des engagements environnementaux.

## 2.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

### 2.4.1 Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle (Modèle 1)

Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance (en milliers d'euros)					
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée		
1	Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	6 649 549	45 830	1 145 780	204 389	276 912	87 029	125 171	2 411 755	1 868 496	2 143 123	226 175	8,34
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 895 274	-	398 893	76 963	141 739	42 256	48 702	736 379	649 769	480 894	28 232	7,24
3	B - Industries extractives	4 456	-	3 641	-	137	137	-	1 546	2 752	147	11	5,87
4	B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	B.07 - Extraction de minerais métalliques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	B.08 - Autres industries extractives	4 456	-	3 641	-	137	137	-	1 546	2 752	147	11	5,87
8	B.09 - Services de soutien aux industries extractives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	C - Industrie manufacturière	539 508	4 602	71 418	40 459	28 381	3 342	23 606	322 943	158 759	32 487	25 320	5,76
10	C.10 - Industries alimentaires	219 922	-	9 278	8 912	5 638	737	3 998	133 752	68 191	17 116	863	4,75
11	C.11 - Fabrication de boissons	7 682	-	-	135	123	-	102	3 767	3 112	792	12	6,40
12	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	C.13 - Fabrication de textiles	15 403	-	3 076	75	61	5	31	4 846	1 655	152	8 750	18,36
14	C.14 - Industrie de l'habillement	994	-	152	5	16	5	3	453	249	-	293	11,54
15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	7 899	-	1 830	-	139	131	-	2 510	2 751	1 206	1 432	10,48

Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance (en milliers d'euros)						
	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée			
16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	45 175	-	4 717	316	288	20	96	27 159	10 730	6 494	793	6,16
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	9 758	-	-	-	12	-	-	8 494	579	683	2	4,48
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	2 933	-	470	223	243	15	221	1 865	792	-	276	6,32
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	C.20 - Industrie chimique	14 319	4 102	2 530	2 245	1 919	62	1 856	8 319	987	-	5 013	11,67
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	25 087	500	200	-	37	1	-	11 110	10 575	710	2 693	7,00
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	13 250	-	11 746	1 245	407	200	207	11 061	1 450	714	25	4,27
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	18 419	-	6 073	335	357	140	206	13 604	3 179	261	1 375	4,39
24	C.24 - Métallurgie	2 911	-	1 855	1 056	752	24	728	2 485	407	-	19	3,82
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	49 360	-	26 747	22 250	15 046	1 935	13 111	28 903	19 211	1 041	205	4,41
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	8 279	-	264	-	12	-	-	6 292	1 058	-	929	6,86
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	24 623	-	540	416	320	4	291	7 758	14 077	819	1 969	7,55
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1 713	-	188	117	107	-	104	1 315	157	141	100	5,52
29	C.29 - Industrie automobile	18 928	-	197	10	56	2	1	15 190	3 738	-	-	4,63
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	2 101	-	-	1 636	1 639	-	1 636	1 955	146	-	-	1,51
31	C.31 - Fabrication de meubles	9 823	-	526	775	542	20	481	4 815	4 756	173	78	4,38
32	C.32 - Autres industries manufacturières	24 321	-	592	263	240	25	174	18 731	4 954	535	101	4,08
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	16 607	-	437	446	428	15	361	8 558	6 005	1 650	394	6,16

Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance (en milliers d'euros)					
	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée	
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	392 100	40 939	16 328	6 030	7 457	1 167	5 179	151 263	54 628	162 268	23 941	9,28
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	371 929	40 939	14 178	5 525	6 757	1 002	4 673	145 799	54 085	148 103	23 941	9,20
36	D35.11 - Production d'électricité	367 434	40 939	13 905	5 525	6 736	999	4 673	144 045	53 020	146 429	23 940	9,20
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	16 545	-	2 149	506	694	166	506	1 838	542	14 166	-	12,58
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	3 626	-	-	-	6	-	-	3 626	-	-	-	2,17
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	36 153	-	307	4 983	5 114	9	4 983	17 727	7 922	8 904	1 600	6,88
40	F - Services de bâtiments et travaux publics	293 622	290	226 738	9 095	12 643	6 876	5 501	187 482	57 740	37 269	11 131	6,10
41	F.41 - Construction de bâtiments	62 678	-	19 538	1 007	1 399	511	671	23 436	16 757	21 332	1 152	8,59
42	F.42 - Génie civil	71 719	-	65 946	2	1 740	1 736	2	49 361	6 954	9 830	5 574	7,05
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	159 225	290	141 255	8 086	9 503	4 629	4 828	114 685	34 028	6 107	4 405	4,70
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	882 556	-	51 088	21 953	22 934	4 011	14 269	455 194	295 528	116 395	15 438	5,66
45	H - Transports et entreposage	138 469	-	3 369	2 210	1 987	590	734	105 167	28 086	4 024	1 192	4,58
46	H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	91 582	-	2 862	2 109	1 788	589	663	73 041	13 562	4 024	955	4,49
47	H.50 - Transports par eau	3 782	-	469	-	6	-	-	1 755	2 026	-	-	5,28
48	H.51 - Transports aériens	1 990	-	-	-	-	-	-	-	1 990	-	-	9,02
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	41 084	-	37	101	192	1	71	30 341	10 507	-	236	4,49
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	31	-	1	-	2	-	-	30	-	-	1	2,76
51	I - Hébergement et restauration	260 918	-	237 917	15 157	31 474	21 341	9 949	128 603	86 481	40 307	5 527	6,48
52	L - Activités immobilières	2 206 493	-	136 082	27 539	25 045	7 300	12 249	305 452	526 832	1 260 429	113 781	11,59

Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance (en milliers d'euros)					
	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée	
53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	7 373 881	3 079	60 262	29 378	22 571	3 115	16 782	4 126 953	298 744	268 216	2 679 967	12,41
54	K - Activités financières et d'assurance	6 607 788	3 079	5 995	3 279	2 979	442	1 877	3 786 012	100 158	80 774	2 640 844	12,91
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	766 093	-	54 267	26 099	19 593	2 673	14 905	340 941	198 586	187 443	39 124	8,09
56	TOTAL	14 023 430	48 909	1 206 042	233 767	299 483	90 144	141 954	6 538 708	2 167 240	2 411 340	2 906 142	10,48

\* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Selon les dispositions de l'article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, les établissements publient leurs expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818. Les établissements déclarent la valeur comptable brute des expositions sur ces contreparties exclues. Il s'agit des entreprises qui répondent aux critères ci-dessous :

- Tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- Tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh ;
- Sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Pour le reporting du 30 juin 2023, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France a recours aux données du fournisseur Moody's, afin de collecter la liste des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris ».

Par ailleurs, les établissements affectent les expositions sur les entreprises non financières, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans les portefeuilles comptables du portefeuille bancaire, à l'exclusion des actifs financiers détenus à des fins de négociation ou des actifs détenus en vue de la vente, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France a retenu la tranche la plus élevée, à savoir 20 ans.

#### **2.4.2 Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés (Modèle 2)**

Les établissements doivent publier la valeur comptable brute des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels et par des sûretés immobilières saisies, et fournir des informations sur le niveau d'efficacité énergétique des sûretés. En complément et afin de tenir compte de la particularité du modèle bancaire français, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France a intégré, dans ce modèle, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du modèle et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m<sup>2</sup>/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour l'immobilier résidentiel et tertiaire.

## Modèle 2 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts

Secteur de la contrepartie	Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)																
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétiques (label du certificat de performance énergétique des sûretés)							Sans label du certificat de performance énergétiques des sûretés			
	0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé		
1	Total UE	12 671 879	1 415 407	3 156 155	3 745 977	2 051 028	792 617	765 615	50 903	111 335	461 347	905 724	678 630	310 113	189 127	9 964 701	92,53%
2	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 515 180	203 153	196 538	144 364	95 360	53 289	91 196	93	61	511	3 582	1 188	122	254	1 509 369	51,55%
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	11 156 699	1 212 254	2 959 617	3 601 613	1 955 668	739 328	674 419	50 809	111 274	460 836	902 142	677 442	309 991	188 873	8 455 332	99,84%
4	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	11 926 798	1 415 407	3 156 155	3 745 977	2 051 028	792 617	765 615								9 964 701	92,53%
6	Total non-UE	2 256	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 256	-
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 256	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 256	-
9	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	-	-	-	-	-	-	-								2 256	-

### 2.4.3 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone (Modèle 4)

Les établissements indiquent dans ce modèle les expositions agrégées sur un maximum de 20 contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France s'est appuyée, conformément aux instructions du modèle, sur une liste publique. C'est la liste du Climate Accountability Institute qui a été retenue.

#### Modèle 4 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique :

	Valeur comptable brute (agrégée en milliers d'euros)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) (*)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	7 415	0,02%	15,50	1

(\*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

## 2.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)

Ce modèle couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, qu'ils soient chroniques ou aigus. Pour l'exercice du 30/06/2023, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France a estimé la part de ses expositions soumises à des aléas climatiques aigus à 4,03 % et celle soumises à des aléas climatiques chroniques à 2,94 %.

Conformément aux exigences du modèle, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces événements, à partir de projections à horizon 2050.

La mesure de ces sensibilités présente à aujourd'hui des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité aux risques physiques des actifs (par exemple, localisation suffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation des chaînes d'approvisionnement pour en déterminer la perturbation). En conséquence, si l'approche retenue a permis de réaliser des mesures de certains aléas au niveau de chaque actif, elle repose sur l'utilisation de proxys à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques, et ne permet pas de distinguer les activités économiques affectées tant par des aléas chroniques que aigus (par conservatisme, le champ dédié à cette mesure a été complété en prenant la somme des deux mesures).

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

**Modèle 5 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique - Périmètre total**

Zone géographique : périmètre total	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)														
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique													Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	
	Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes					
	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée						Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes			
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 541 778	123 111	96 305	44 316	4 538	6,27	129 509	138 760	268 269	52 192	10 325	18 906	5 158	6 819
2	B - Industries extractives	3 907	99	141	9	1	5,63	113	137	250	198	-	9	9	-
3	C - Industrie manufacturière	517 341	21 899	10 964	1 243	1 917	5,63	16 446	19 577	36 023	4 338	2 580	1 809	208	1 506
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	379 729	9 685	3 389	10 143	1 505	9,20	11 199	13 522	24 721	1 045	386	477	75	331
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	34 041	1 131	485	460	102	6,29	987	1 191	2 179	20	319	327	1	319
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	272 686	19 998	5 700	2 641	978	5,60	13 908	15 408	29 317	23 225	940	1 315	714	576
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	851 937	45 113	29 556	10 989	2 447	5,87	41 582	46 523	88 104	4 514	2 124	2 207	359	1 372
8	H - Transports et entreposage	136 838	6 728	1 778	175	76	4,48	3 968	4 789	8 758	212	141	124	34	47
9	L - Activités immobilières	784 255	25 068	25 426	28 051	5 762	9,22	39 997	44 310	84 307	2 582	884	714	126	332
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	11 158 955	14 347	40 574	151 439	158 190	17,29	83 064	280 734	362 431	34 817	1 966	1 026	443	497
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 515 180	2 259	6 138	15 647	1 073	11,81	10 940	13 195	23 909	3 980	385	247	140	102
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	7 520 418	450 257	36 692	19 869	286 341	12,24	375 636	417 523	793 159	39 129	4 453	6 458	3 469	2 773

## 2.6 Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 (Modèle 10)

Ce modèle couvre les autres mesures d'atténuation du changement climatique et inclut les expositions des établissements qui ne sont pas alignées sur la taxonomie au sens du règlement (UE) 2020/852, mais qui soutiennent néanmoins les contreparties dans le processus de transition et d'adaptation pour les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

Le Groupe Crédit Agricole dispose d'un cadre de référence interne (« Framework ») qui encadre la définition des actifs « durables » et répond ainsi, aux choix stratégiques du Groupe Crédit Agricole en lien avec le Projet Sociétal. Il s'agit des actifs qui répondent à la norme de construction française en vigueur (Règlement Thermique 2012 des bâtiments) ou qui correspondent aux produits réglementés Éco-prêt à taux zéro et Prêt Economie d'Énergie sur les secteurs de l'immobilier et de la rénovation. Par ailleurs, pour l'exercice du 30/06/2023, le Groupe Crédit Agricole, inclut également les actifs qui pourraient répondre aux exigences des critères techniques de la Taxonomie, mais pour lesquels la vérification des critères n'a pas pu être réalisée dans son intégralité, il s'agit par exemple des prêts finançant les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien...). Le Groupe Crédit Agricole publie également les Green Bonds détenus à l'actif et identifiés selon le référentiel publié par Euronext et Bloomberg.

### Modèle 10 - Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852

	Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque de physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
1	Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	-	-	-	Obligations identifiées comme vertes selon les référentiels publiés par Euronext et Bloomberg
2		Entreprises non financières	-	-	-	Obligations identifiées comme vertes selon les référentiels publiés par Euronext et Bloomberg
3		Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	Obligations identifiées comme vertes selon les référentiels publiés par Euronext et Bloomberg
4		Autres contreparties	181 461	Y	-	Obligations identifiées comme vertes selon les référentiels publiés par Euronext et Bloomberg
5	Prêts (par ex. vertes, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	-	-	-	Energies renouvelables, transports durables (véhicules électriques ou à hydrogène, ferroviaires)
6		Entreprises non financières	316 963	Y	-	Energies renouvelables, transports durables (véhicules électriques ou à hydrogène, ferroviaires)
7		Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	7 329	Y	-	Biens immobiliers répondant aux normes de constructions nationales en vigueur et ceux disposant d'un DPE A,B ou C
8		Ménages	1 975 577	Y	-	Éléments ci-dessous
9		Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	1 809 437	Y	-	Biens immobiliers répondant aux normes de constructions nationales en vigueur et ceux disposant d'un DPE A,B ou C
10		Dont prêts à la rénovation de bâtiments	48 903	Y	-	Travaux de rénovation énergétique et Eco-Prêts à Taux Zéro
11		Autres contreparties	-	-	-	cf Entreprises financières et non financières



Frédéric BARAUT, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du Règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, système et contrôles internes.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 octobre 2023

Le Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France

Frédéric BARAUT